



Groupe de l'Alliance progressiste des  
**Socialistes & Démocrates**  
au Parlement Européen

## Délégation socialiste française

Emmanuel Macron  
Président de la République  
Palais de l'Élysée  
55, Rue du Faubourg Saint-Honoré  
75008 - Paris

Bruxelles, le jeudi 3 mai 2018

Monsieur le Président,

La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique - Convention d'Istanbul - est le traité international le plus avancé pour combattre les violences basées sur le genre et représente une avancée majeure pour les droits des femmes. Une fois signée et ratifiée, les Etats parties s'engagent à investir dans la prévention de la violence, à toujours mieux protéger les victimes et à poursuivre en justice les auteurs. Outre ces mesures juridiques, la Convention d'Istanbul fait évoluer les mentalités en incitant tous les membres de la société, les hommes et les femmes, à changer leurs comportements et mentalités.

Nous nous félicitons que la France ait ratifié la Convention d'Istanbul dès juillet 2014. Beaucoup de ses provisions ont été reprises dans le quatrième puis cinquième plan triennal de lutte contre toutes les violences faites aux femmes. Même s'il reste beaucoup de chemin à parcourir en France, la Convention d'Istanbul a permis d'immenses progrès en la matière.

Nous souhaitons que cette même dynamique s'applique au plan européen avec la signature et la ratification de la Convention d'Istanbul par l'Union européenne. Les politiques et les modes d'action varient considérablement d'un Etat membre à l'autre, ce qui engendre une inégalité inquiétante de traitement et de protection à travers l'Europe. Nous avons aujourd'hui la possibilité de fournir un cadre juridique plus cohérent pour lutter contre la violence à l'égard des femmes.

L'UE a signé la Convention d'Istanbul le 13 juin 2017 sous la Présidence Estonienne. Nous nous en félicitons mais nous attendons toujours sa ratification. Les Etats membres et la Commission se sont accordés à négocier un code-de-conduite avant la ratification effective. Ces négociations sont en cours depuis un an maintenant, sans aucun résultat concret. Derrière d'interminables batailles juridiques, nous dénonçons une opposition politique de certains Etats membres tels que la Hongrie, la Pologne ou la Slovaquie. Ces Etats ont avancé des arguments fallacieux et ont déformé les débats.

### Délégation Socialiste Française au Parlement européen

Courriel : [s-d.delegationfr@europarl.europa.eu](mailto:s-d.delegationfr@europarl.europa.eu)

Site Internet : [deputes-socialistes.eu](http://deputes-socialistes.eu)

- 47-53, rue Wiertz, ASP14G358, 1047 Bruxelles, Belgique - Tél +32.2.284.47.09
- Allée du Printemps, WIC-MO5074, 67000 Strasbourg, France - Tél +33.3.88.17.36.29
- 288 Boulevard Saint-Germain, 75007 Paris, France - Tél +33.1.47.05.26.63

En tant que parlementaires européens, nous sommes ici pour représenter toutes les victimes de la violence sexiste. La ratification de la Convention d'Istanbul par l'Union fera vraiment une différence dans leur vie.

C'est pourquoi nous vous demandons d'intervenir auprès de la Présidence bulgare afin que les négociations soient conclues au plus vite. L'Union pourra alors, enfin, accéder à la ratification. Vous devez agir fermement afin que les droits des femmes restent une priorité de cette Présidence et plus largement du Conseil.



Christine Revault d'Allonnes-Bonnefoy  
Présidente

Jean-Paul DENANOT, Sylvie GUILLAUME, Virginie ROZIERE,

**Délégation Socialiste Française au Parlement européen**

Courriel : [s-d.delegationfr@europarl.europa.eu](mailto:s-d.delegationfr@europarl.europa.eu)

Site Internet : [deputes-socialistes.eu](http://deputes-socialistes.eu)

- 47-53, rue Wiertz, ASP14G358, 1047 Bruxelles, Belgique - Tél +32.2.284.47.09
- Allée du Printemps, WIC-MO5074, 67000 Strasbourg, France - Tél +33.3.88.17.36.29
- 288 Boulevard Saint-Germain, 75007 Paris, France - Tél +33.1.47.05.26.63